DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

20190002

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul DEBAR, maire.

Date de convocation: 14/02/2019

Présents: BENAC-BERGON-COURTIOL-DEBAR-JOUVES-VESSIO-VINCENT.

Absent: FERRANT-MANRIQUE-TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire : BERGON Dominique

Objet : Approbation de la révision du schéma communal d'assainissement de ST-VINCENT-

RIVE-D'OLT (bout du lieu).

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 modifiée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Vu le décret 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2018 proposant la révision de la carte de zonage et décidant de la mise à l'enquête publique.

Vu l'arrêté du 11 septembre 2018 de mise à l'enquête publique de la révision du schéma.

Vu les conclusions du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable à la révision du schéma communal d'assainissement de la commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

Monsieur le maire propose d'approuver la révision de la carte de zonage d'assainissement telle qu'elle a été présentée à l'enquête publique, étendant la zone d'assainissement collectif au secteur du « bout du lieu ».

La carte de zonage et le rapport final du commissaire enquêteur seront annexés à la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture le 25/02/2019

Notifié le 25/02/2019